

## **Renseignements personnels**

Date de naissance: 10 juin 1945 à Lyon  
Nationalité: Française  
État civil: Marié, trois enfants

## **Diplômes / formation**

Septembre 1967 - décembre 1969

Elève à l'Ecole Nationale de la magistrature.  
Scolarité à Bordeaux - Lyon - Paris.  
Rang d'entrée : 10è.  
Rang de sortie : 2è.

1968 Diplôme d'études supérieures de droit privé.  
Faculté de droit de l'Université de Lyon.

1962 - 1966 Licence et maîtrise droit public.  
Faculté de droit de l'Université de Lyon  
Mention Bien.

## **Carrière judiciaire et expérience professionnelle**

Mars - mai 2007 Intérim du Premier Président de la Cour de cassation.

Depuis septembre 2000

Président de la chambre criminelle de la Cour de cassation.  
Composée de 40 magistrats et dont la compétence recouvre l'ensemble du champ pénal et de la procédure pénale.

1995 - 2000 Avocat général à la Cour de cassation (chambre criminelle).

1990 - 1995 Procureur de la République près le Tribunal de Grande Instance de Paris.  
Effectifs: 100 magistrats et plus de 300 fonctionnaires.

Mai 1990 - septembre 1990

Procureur Général près la cour d'appel de Versailles.

1984 - 1990

Directeur des affaires criminelles et des grâces au Ministère de la Justice.

Elaboration de textes législatifs notamment en matière de droit pénal européen et international, entraide répressive internationale, animation et contrôle de l'activité des Procureurs Généraux, mise en oeuvre d'une politique d'accueil et d'aide aux victimes d'infractions pénales.

|             |  |
|-------------|--|
| 1983 - 1984 | Sous-directeur de la Justice criminelle à la direction des affaires criminelles et des grâces du Ministère de la Justice.  |
| 1981 -1983  | Chargé de mission auprès du Procureur Général près la cour d'appel de Paris faisant fonction de Secrétaire Général du Parquet général.<br>Responsable du cabinet du Procureur général et de l'administration du parquet général. |
| 1980 - 1981 | Chargé de mission auprès du Premier Président de la Cour de cassation.<br>Attributions juridiques du Premier Président.  |
| 1975 - 1980 | Chef du bureau de l'action publique à la direction des affaires criminelles et des grâces du Ministère de la Justice.<br>Compétent en matière de délinquance économique, financière et sociale.                                  |
| 1973 - 1975 | Substitut du Procureur de la République près le Tribunal de Grande Instance de Lyon.   |
| 1970 - 1973 | Magistrat au Ministère de la Justice, chef de cabinet du directeur des affaires criminelles et des grâces.   |

#### **Tâches d'enseignement**

|             |  |
|-------------|--|
| 2000 - 2007 | Interventions (procédure pénale) à l'Ecole Nationale de la Magistrature (Paris).   |
| 1996 - 2000 | Président du jury chargé d'attribuer la qualité d'officiers de police judiciaire aux élèves inspecteurs de la Police nationale (Ministère de l'Intérieur). |
| 1995 - 2000 | Chargé de conférences (procédure pénale) à destination de membres du corps préfectoral (Ministère de l'Intérieur).   |
| 1975 - 1980 | Interventions à l'Ecole nationale de la magistrature (Bordeaux).   |
| 1970        | Chargé de travaux dirigés de criminologie à la faculté de droit de Paris II.   |

#### **Missions et déplacements à l'étranger**

|               |  |
|---------------|--|
| Novembre 1979 | Rome. Intervention lors d'un colloque sur la lutte contre la corruption.   |
| Décembre 1979 | Syracuse. Répression de la délinquance économique et financière.   |
| Juin 1986     | Oslo. Représentation de M. Albin Chalandon, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, lors de la conférence des Ministres européens de la Justice. |
| Mars 1987     | Montréal et Québec. Mission information et échanges (Ministère de la Justice; barreau du Québec).  |

|                                   |   |
|-----------------------------------|---|
| Janvier 1997                      | Moscou. Intervention lors du Bicentenaire de la Procuration.  |
| Juillet 1997                      | Saint-Petersbourg. Intervention lors d'une réunion des Procuratures (Conseil de l'Europe).                        |
| Avril 2000                        | Beyrouth. Intervention sur la Dignité du juge à l'Université de Kaslik.   |
| 8 - 10 février 2002               | Vienne. Réunion de travail avec la Cour suprême autrichienne.   |
| 1 <sup>er</sup> - 5 décembre 2003 | Beyrouth. Mission à la Cour de cassation du Liban (méthodes de sélection des pourvois et technique de cassation). |
| 11 janvier 2005                   | Rome. Entretiens avec les chefs de la Cour de cassation et le Conseil Supérieur de la magistrature Italien.       |
| 10 - 11 février 2006              | La Haye. Séance de travail à la Cour Pénale Internationale.   |
| 24 - 26 avril 2006                | Ottawa. Cour suprême du Canada. Intervention sur la répression du terrorisme.                                     |

### **Accueil de délégations étrangères et séances de travail a la Cour de Cassation**

2000 - 2007: avec des délégations venant, notamment, d'Algérie, d'Autriche, du Bénin, de Bulgarie, du Burkina Faso, du Cameroun, de Côte d'Ivoire, d'Espagne, du Japon, de Lituanie, du Maroc, du Mali, des Pays-Bas, de Pologne, du Sénégal, d'Ukraine.

### **Interventions / colloques / conférences**

Interventions diverses lors de colloques ou conférences portant sur des questions de droit pénal et de procédure pénale au Sénat, aux Facultés de droit de Paris et de Lyon, à l'Ecole de formation du barreau de Paris, dans des écoles de commerce (école des Hautes Etudes Commerciales), à l'Ecole Navale.

### **Distinctions honorifiques**

Commandeur de la Légion d'Honneur (décret d'avril 2005).  
 Commandeur de l'Ordre National du Mérite (décret de mars 2001).  
 Chevalier du Mérite agricole (décembre 1979).  
 Médaille Pénitentiaire.

### **Langues vivantes**

Français.  
 Pratique de l'anglais.

### **Activité associative**

Notamment membre de l'association "*PARIS AIDE aux VICTIMES*" (association d'aide aux victimes d'infractions pénales).

## Annexe

### Précisions sur les responsabilités exercées par M. Bruno Cotte dans les domaines de compétence de la Cour Pénale Internationale

(1) En sa qualité de Directeur des affaires criminelles et des grâces au ministère de la Justice, M. Cotte a eu notamment dans ces fonctions la gestion de l'entraide pénale internationale.

Il a par ailleurs contribué à la rédaction du Titre premier du nouveau code pénal français relatif aux crimes contre l'Humanité.

En outre, dans le cadre de la conduite de l'action publique, M. Cotte a suivi la procédure mettant en cause, pour complicité de crimes contre l'Humanité, Klaus Barbie, tant pendant le déroulement de l'information judiciaire que pendant la préparation du procès ou les débats devant la cour d'assises du Rhône. Il a également suivi les procédures ouvertes, également pour complicité de crimes contre l'Humanité, contre René Bousquet, Paul Touvier et Maurice Papon. S'agissant de ce dernier, M. Cotte a été appelé à prendre des conclusions à l'audience de la chambre criminelle lorsqu'elle a examiné le pourvoi formé contre l'arrêt de la cour d'assises de la Gironde ayant condamné M. Papon à la réclusion criminelle.

Durant cette même période, a été conçue, mise en oeuvre et développée par la direction des affaires criminelles et des grâces une politique volontariste d'aide aux victimes d'infractions pénales, qu'il s'agisse de l'amélioration des procédures d'indemnisation ou du développement d'un réseau d'aide aux victimes destiné à les accueillir, les orienter psychologiquement et matériellement et à les assister dans leurs démarches.

(2) Dans ses fonctions de Procureur de la République de Paris, premier parquet de France par le nombre de magistrats et de fonctionnaires qui y exercent et par le nombre, l'importance et la gravité des procédures qui y sont traitées, M. Cotte a eu à connaître d'affaires ayant des ramifications internationales (qu'il s'agisse d'affaires de droit commun, relevant du domaine économique et financier ou encore liées au terrorisme).

(3) Comme Avocat général puis Président de la chambre criminelle de la Cour de cassation qui traite de l'ensemble du contentieux pénal, M. Cotte a eu à connaître des affaires de droit pénal international (notamment de questions de compétence des juridictions françaises à l'égard d'infractions commises hors du territoire national), mais aussi des contentieux liés au droit de l'extradition, au mandat d'arrêt européen ou encore aux crimes et délits contre les personnes notamment les infractions de nature sexuelle.

Au sein de la Cour de cassation, il a développé des contacts avec de nombreuses délégations étrangères composées de magistrats provenant de divers pays.